



**VICE-RECTORAT
DES ILES WALLIS ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Certificat
d'Aptitude
Professionnelle**

**Certificat de
Formation
Générale**

**DIPÔME
NATIONAL DU
BREVET**

**Session
2025**

**Jeudi 11 et
vendredi 12 décembre**

SOMMAIRE

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

- Le premier examen important de la scolarité
- Les candidats
- Le calendrier des épreuves

Les modalités d'attribution

- Les éléments pris en compte pour l'obtention du diplôme
- Les mentions
- La cérémonie de remise des diplômes

LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL (CAP)

- L'organisation générale
- L'évolution des candidats
- Les réussites

LE CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRAL (CFG)

- Les candidats
- Les réussites

LES ÉLÉMENTS CLÉS DU DNB

Le premier examen important de la scolarité

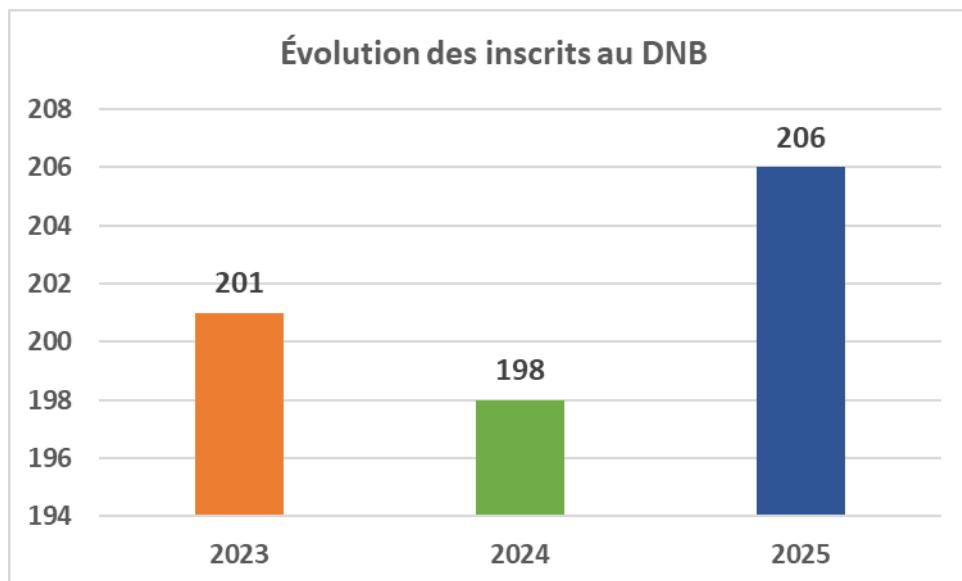
Le diplôme national du brevet est l'un des premiers examens importants de la scolarité de l'élève. Il évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège.

Les candidats

206 inscrits répartis en 2 séries :

- 191 candidats dans la série générale
- 15 candidats dans la série professionnelle
- 1 candidat individuel

Evolution des candidats



Le calendrier des épreuves

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet, communes à tous les candidats, ont lieu Jeudi 11 décembre et Vendredi 12 décembre 2025. Une session de remplacement est organisée et est réservée aux candidats inscrits qui n'ont pu se présenter à la session normale pour des motifs dûment justifiés.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère spécifique aux candidats individuels se tiendra le Vendredi 12 décembre 2025 pour la session normale. La session de remplacement se déroulera à la rentrée scolaire 2026.

Les relevés de notes sont communiqués par le vice-rectorat aux chefs d'établissement qui les remettent à chaque candidat admis.

Le calendrier de la session 2025

Calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet.



Division des Examens et Concours



	CANDIDATS SCOLAIRES	CANDIDATS INDIVIDUELS
JEUDI 11 DECEMBRE	FRANÇAIS 1^{ère} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation-dictée) 08 H 30 – 10 H 00	FRANÇAIS 1^{ère} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation-dictée) 08 H 30 – 10 H 00
	FRANÇAIS 2^{ème} partie (réécriture) 10 H 15 – 11 H 45	FRANÇAIS 2^{ème} partie (réécriture) 10 H 15 –)
	MATHEMATIQUES 14 H 00 – 16 H 00	MATHEMATIQUES 14 H 00 – 16 H 00
VENDREDI 12 DECEMBRE	HISTOIRE et GEOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE 08 H 30 – 10 H 30	HISTOIRE et GEOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE 08 H 30 – 10 H 30
	SCIENCES (★Physique-chimie et/ou Sciences de la vie et de la terre et/ou technologie) 11 H 30 - 12 H 30	SCIENCES (★Physique-chimie et/ou Sciences de la vie et de la terre et/ou technologie) 11 H 30 - 12 H 30
		LANGUE VIVANTE ETRANGERE 14 H 00 – 15 H 30

* Deux disciplines sur les trois, selon le choix de la commission nationale.

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST PREVUE
LE MERCREDI 17 DECEMBRE 15 H 00

* Deux disciplines sur les trois

Pour la session du DNB 2025, les deux disciplines retenues pour l'épreuve de sciences sont :

- Pour la série générale : sciences de la vie et de la terre et/ou technologie
- Pour la série professionnelle : physique-chimie et technologie

Répartition des inscrits par établissement – session 2025

Établissements	Série générale	Série professionnelle	Candidats individuels	Total inscrits
Collège de Sisia	42			42
Collège de Fiua	16			16
Collège de Malae	21			21
Collège de Lano	41			41
Collège de Vaimoana	44			44
Collège de Finemui	27			27
Lycée		15		15
Total par série	191	15	0	206

LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le diplôme national du brevet (DNB) atteste les connaissances, les compétences et la culture acquises à la fin du collège. L'obtention du DNB ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure.

Les éléments pris en compte pour l'obtention du diplôme

Pour les candidats sous statut scolaire, le DNB est évalué sur 800 points.

Les acquis des candidats sont évalués selon deux modalités :

- par l'évaluation du niveau de maîtrise des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (400 points). La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est appréciée lors du conseil de classe du troisième trimestre. Les points attribués, pour chaque composante, sont définis comme suit : maîtrise insuffisante (10 points) ; maîtrise fragile (25 points) ; maîtrise satisfaisante (40 points) ; très bonne maîtrise (50 points).
- par cinq épreuves terminales obligatoires, dont une orale, à la fin de l'année de troisième (400 points). Les épreuves terminales du DNB sont sur 400 points et sont les suivantes : français (100 points) ; mathématiques (100 points) ; histoire-géographie, enseignement moral et civique (50 points) ; sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie) (50 points) ; épreuve orale (100 points). Le diplôme est attribué aux candidats ayant obtenu un total d'au moins 400 points.

Les candidats sous statut individuel sont évalués sur 400 points. Le DNB est attribué aux candidats ayant obtenu un total d'au moins 200 points à l'issue des cinq épreuves terminales : français (100 points) ; mathématiques (100 points) ; histoire-géographie et enseignement moral et civique (50 points) ; sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie) (50 points) ; langue vivante étrangère (100 points).

Les mentions

Les mentions sont attribuées en fonction de la grille de points qui correspond à chaque série et à chaque catégorie de candidats. À compter de cette session, **une nouvelle mention « très bien avec les félicitations du jury »** est ajoutée.

Pour les candidats sous statut scolaire, la mention « assez bien » est accordée aux candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 480 sur 800 ; la mention « bien » aux candidats pour un total de points au moins égal à 560 sur 800, la mention « très bien » pour un total de points au moins égal à 640 points sur 800, la mention « très bien avec les félicitations du jury » pour un total de points au moins égal à 720 sur 800.

Pour les candidats scolaires des sections internationales ou franco-allemande, la mention « assez bien » est accordée aux candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 540 sur 900, la mention « bien » pour un total de points au moins égal à 630 sur 900, la mention « très bien » pour un total de points au moins égal à 720 sur 900, la mention « très bien avec les félicitations du jury » pour un total de points au moins égal à 810 sur 900.

Pour les candidats sous statut individuel, la mention « assez bien » est accordée aux candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 240 sur 400, la mention « bien » pour un total de points au moins égal à 280 sur 400, la mention « très bien » pour un total de points au moins égal à 320 sur 400, la mention « très bien avec les félicitations du jury » pour un total de points au moins égal à 360 sur 400. »

La cérémonie de remise des diplômes

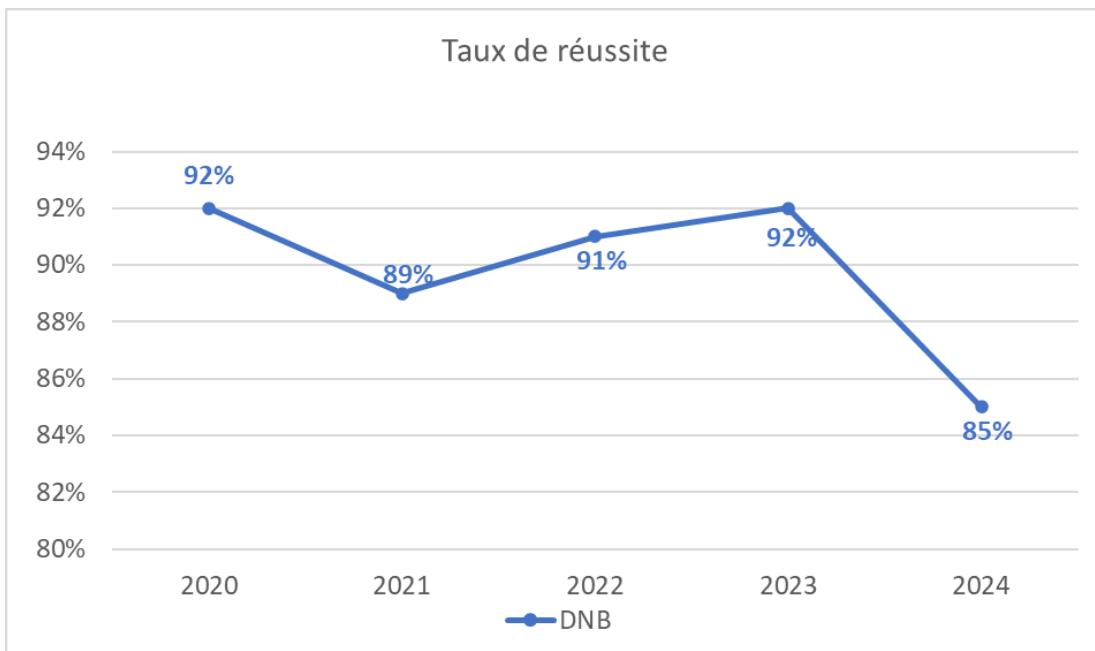
La réussite des élèves au DNB et au certificat de formation générale (CFG) constitue un premier aboutissement de leurs apprentissages. Afin de reconnaître et valoriser le mérite de chaque élève pour l'obtention de ce premier diplôme, chaque établissement est invité à organiser une cérémonie de remise. Organisée dans les collèges, elle est également l'occasion de renforcer les liens entre le collège et les établissements dans lesquels les diplômés du DNB poursuivent leur formation (lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, etc.).

L'affichage des résultats

Les résultats sont affichés dans les centres d'examen, selon les modalités de communication fixées par Madame la Vice-rectrice. Les relevés de notes et les diplômes sont diffusés par le vice-rectorat aux chefs d'établissement qui les remettent à chaque candidat, ou sont à retirer à la Division des examens et concours.

→ **PUBLICATION DES RÉSULTATS mercredi 17 décembre 2025**

Taux de réussite



Les élèves en situation de handicap

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements selon les dispositions prévues par le décret du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap et par l'arrêté du 29 mars 2018 relatif à l'adaptation et à la dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du DNB pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé.

LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) est un diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V), destiné à valider une qualification professionnelle dans un domaine spécifique. Il se prépare généralement en deux ans après la classe de 3e et permet d'entrer directement dans la vie active.

Le CAP est disponible dans de nombreux secteurs comme l'alimentation, le bâtiment, la coiffure, la vente, la mécanique, etc. Le programme combine enseignements théoriques et pratiques. Il inclut des stages en entreprise pour acquérir une expérience professionnelle.

Le diplôme atteste que l'élève possède les compétences et les connaissances nécessaires pour exercer un métier spécifique, souvent dans un secteur manuel ou technique.

Les épreuves du CAP incluent :

- Des épreuves écrites en français, mathématiques, histoire-géographie, etc.
- Des épreuves pratiques et techniques en lien avec la spécialité choisie.
- Un suivi des stages en entreprise.
- Une épreuve de technologie propre au métier.

Ces épreuves permettent de valider les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour exercer la profession associée au CAP.

CALENDRIER 2025

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

1 EPREUVES ECRITES

	CANDIDATS SCOLAIRES	CANDIDATS INDIVIDUELS
LUNDI 17 NOVEMBRE	CCF	Français – Ecrit 09 H 00 – 11 H 00 P S E 14 H 00 – 15 H 00 Mathématiques et Sciences 16 H 00 – 17 H 30 LV Anglais – Ecrit 09 H 00 – 10 H 00 LV Anglais – Oral A partir de 11 H 00 Arts appliqués et Culture artistique 14 H 00 – 15 H 30
MARDI 18 NOVEMBRE		

2 EPREUVES ORALES, PRATIQUES ET SPORTIVES – CANDIDATS INDIVIDUELS

Epreuve de langue vivante facultative : du mercredi 12 au jeudi 13 novembre à partir de 09 H 00

Candidats individuels

Epreuves d'EPS : du lundi 29 au mardi 30 septembre à partir de 09 H 00

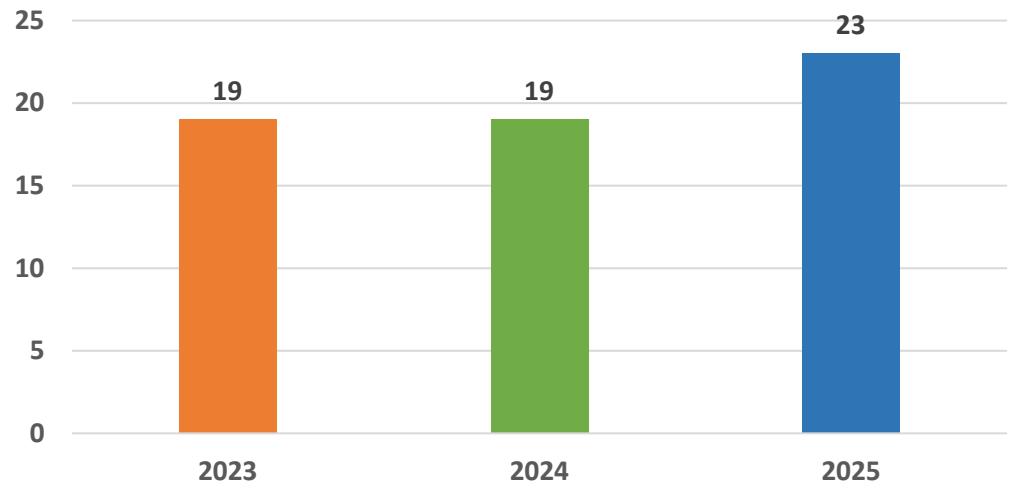
Epreuve orale d'histoire-géographie-15 mn : mercredi 19 novembre à partir de 08 H 00

Epreuve orale de français -10 mn : mercredi 19 novembre à partir de 11 H 00

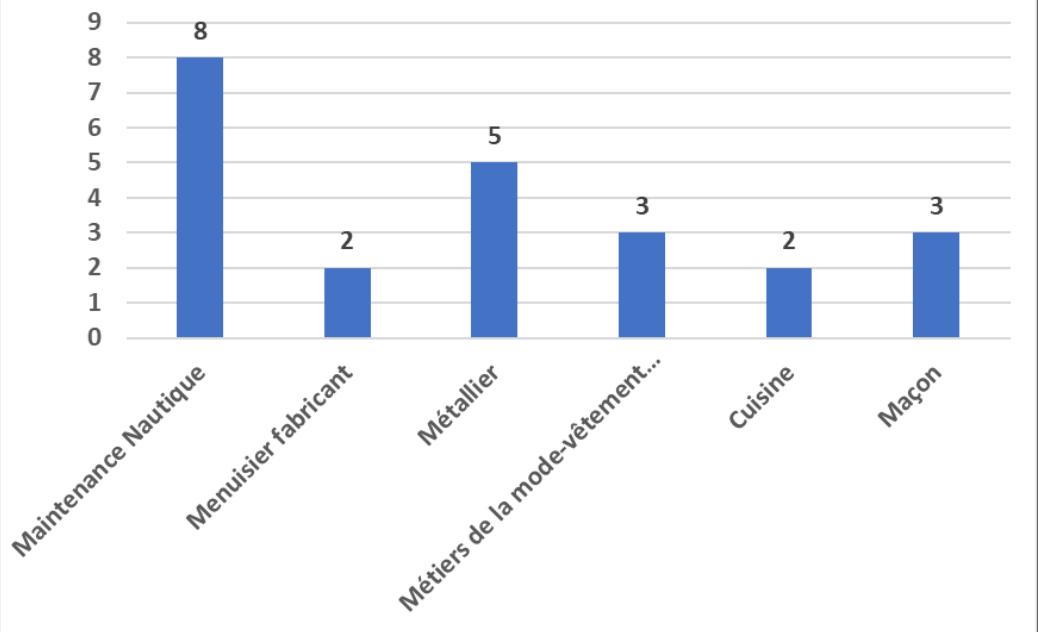
Epreuve professionnelle - pratique et écrite : du jeudi 20 au vendredi 21 novembre à partir de 09 H 00 (selon spécialité)

LA PUBLICATION DES RÉSULTATS EST PRÉVUE
LE JEUDI 04 DECEMBRE 09 H 00

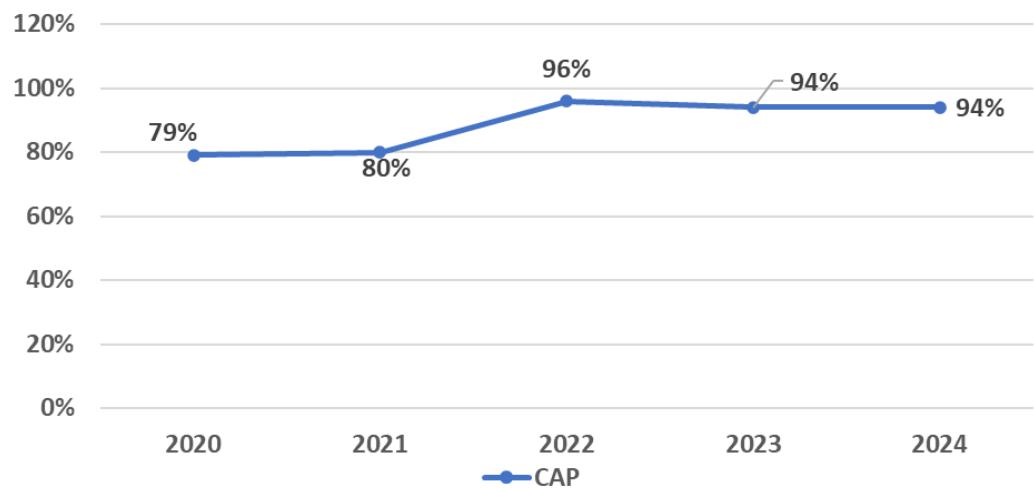
Évolution des inscrits au CAP



Répartition des candidats par spécialité



Taux de réussite



LE CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE

Le certificat de formation générale (CFG) est un diplôme qui certifie que l'élève a acquis un niveau de maîtrise satisfaisant des connaissances et compétences attendues en fin de cycle 3 (fin de la classe de 3e) selon les programmes scolaires.

Modalités de validation :

Un total de 200 points minimum est requis pour valider le diplôme..

- Évaluation des acquis scolaires :
 - Les points sont attribués en fonction du niveau de maîtrise dans chaque domaine du socle commun :
 - Domaine 1 : Langages pour penser et communiquer.
 - Autres domaines : Compétences et culture.
 - Les points sont attribués de la manière suivante :
 - 10 points : Maîtrise insuffisante
 - 20 points : Maîtrise fragile
 - 25 points : Maîtrise satisfaisante
 - 30 points : Très bonne maîtrise
- Épreuve orale :
 - Notée sur 160 points, cette épreuve dure 20 minutes.
 - Elle évalue la capacité à communiquer oralement, à présenter son expérience personnelle et à s'intégrer dans un environnement social et professionnel.
 - Les candidats peuvent se préparer avec un dossier (5 à 10 pages) sur un parcours éducatif, une expérience professionnelle, ou des centres d'intérêt personnels.
- Prise en compte des acquis de cycle 4 :
 - Pour les candidats ayant suivi une scolarité de cycle 4 (4e et 3e), leurs acquis sont également mentionnés dans leur livret scolaire unique et pris en compte pour l'attribution du diplôme.

Organisation

- Le certificat est organisé par la Vice-rectrice de l'académie.
- Deux sessions annuelles sont prévues.
- Les jurys de l'épreuve orale et de la délibération sont convoqués par la Vice-rectrice de l'académie.

CALENDRIER 2025

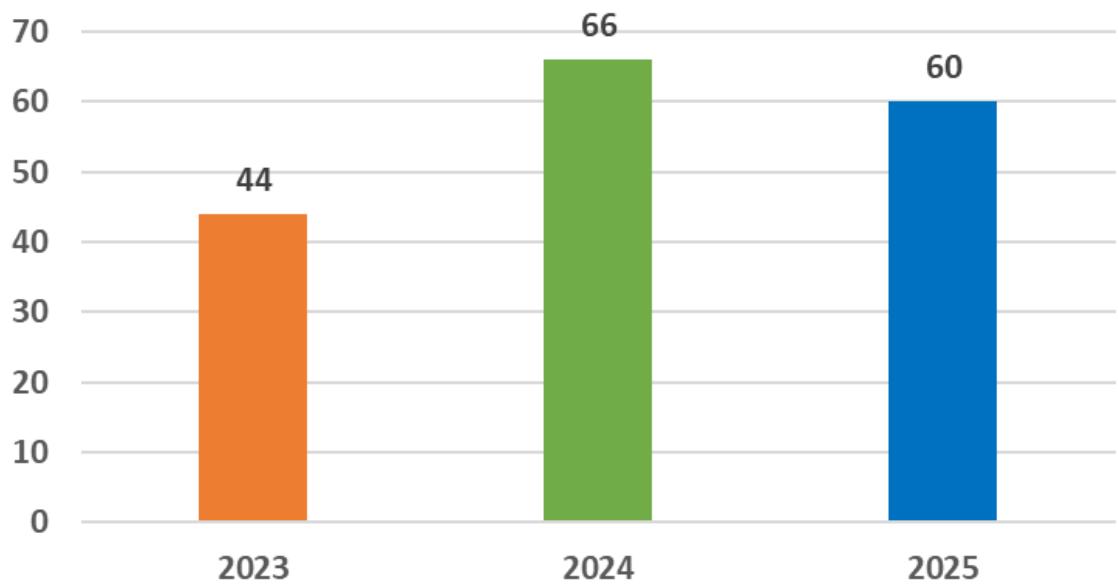
CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE

	CANDIDATS SCOLAIRES	CANDIDATS INDIVIDUELS
JEUDI 04 DECEMBRE	<p><u><i>Épreuve orale</i></u> * (20 mn)</p> <p>A partir de 07 H 30</p>	<p><u><i>Épreuves écrites</i></u> :</p> <p>French 09 H 00 – 10 H 00</p> <p>Mathématiques 10 H 20 – 11 H 20</p> <p><u><i>Épreuve orale</i></u> * (20mn)</p> <p>A partir de 14 H 00</p>
VENDREDI 05 DECEMBRE		<p><u><i>Épreuve orale</i></u> * (20 mn)</p> <p>A partir de 07 H 30</p>

**Épreuve orale* : « Entretien avec le jury » et prend appui sur un dossier, préparé par le candidat

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST PREVUE
LE MERCREDI 17 DECEMBRE 15 H 00

Évolution des inscrits au CFG



Taux de réussite au CFG

